

GOMBO, GLOIRE & GRAVITÉ

DÉCRYPTAGE LEXICOCENTRIQUE



DÉCRYPTAGE

Gombo, Gloire et Gravité

L'arnaque sémantique de l'église-entreprise

Une investigation Lexicocentrique Aléthéia

*À la croisée du droit du travail, de l'étymologie biblique et de la dignité
humaine*

Au lecteur

Ce livret n'est pas un pamphlet. C'est une investigation. Il part d'une polémique concrète et très actuelle, celle qui agite les milieux évangéliques africains autour de la rémunération des musiciens d'église, pour aller chercher, sous le bruit des opinions et des anathèmes, les fondements réels du débat : les mots. Les mots originaux, dans leurs langues premières, avec leurs sens d'avant les siècles de traductions et d'arrangements institutionnels.

La méthode utilisée ici s'appelle l'investigation Lexicocentrique. Elle repose sur une idée simple : pour débattre honnêtement d'un principe, il faut d'abord savoir de quoi l'on parle. Et pour le savoir vraiment, il faut retourner à la racine des mots, là où leur sens est encore intact, avant que des traditions successives ne l'aient recouvert, déplacé ou instrumentalisé.

Ce texte s'adresse à tous. À ceux qui ont senti, sans toujours pouvoir le formuler, que quelque chose ne tenait pas dans la logique qui réclame la gratuité de ceux dont la compétence est la plus sollicitée. À ceux qui défendent sincèrement la position adverse, parce qu'une bonne foi mérite d'être nourrie de vérité, pas de tradition reçue. Et à ceux, nombreux, qui sont simplement perdus dans un débat où tout le monde cite la Bible mais personne ne s'y retrouve.

Chaque chapitre se termine par une leçon formulée en français simple et direct. Ces leçons sont le distillat de l'analyse. Elles sont faites pour être retenues, partagées, et, si nécessaire, opposées calmement à ceux qui instrumentalisent la spiritualité pour éviter d'honorer leurs dettes.

La gloire de Dieu, c'est de cacher les choses. La gloire des rois, c'est de les sonder. (Proverbes 25:2)

Plan Détaillé de l'Investigation

Au lecteur	2
Plan Détaillé de l'Investigation	4
L'INVASION DU DUALISME	8
Comment la philosophie grecque a altéré la pensée biblique	8
Chapitre 1 — Quand traduire, c'est trahir : l'histoire de la Septante ...	8
1. Ce que le chrétien ordinaire ignore souvent	8
Qu'est-ce que la lingua franca ?	9
2. L'hébreu prévaut-il sur le grec dans la Bible ?	10
3. De l'holisme hébreu au dualisme grec	11
4. Des mots grecs aux idées économiques	12
Chapitre 2 — Qodesh : la sainteté qui ne craint pas la matière	14
1. Qodesh : mis à part pour une fonction	14
2. Hagios : la pureté qui fuit le monde	15
LE KABOWD	16
La gloire comme poids, potentiel et justice	16
Chapitre 3 — La gloire n'est pas un halo	16
1. Kabad : la pesanteur comme principe ontologique	16
2. Doxa : l'éclat qui remplace le poids	17
3. Rendre gloire : kabbed, le verbe de l'honneur concret	18
Chapitre 4 — Dieu et sa gloire : la tension résolue	19
1. Le germe de la gloire : potentiel, pas copie	19
2. Le Kabowd ontologique et le Kabowd potentiel	20
3. La bénédiction comme transfert de vie	21
LE TEMPLE DETRUIT ET RECONSTRUIT	24
La vie entière comme sacerdoce	24
Chapitre 5 — Détruisez ce temple : la révolution de Jésus	24
1. Le corps comme Naos : le Saint des Saints	25

2.	Ce qui se passe dans les assemblées institutionnelles.....	25
Chapitre 6 — Abad : labourer son champ, servir son Dieu27		
1.	Le champ confié à chaque individu.....	27
2.	Le champ intérieur et le champ extérieur.....	28
3.	L'Abad ne peut pas être soustrait du travail.....	28
LE CHANTRE 30		
Etymologie, expertise et droit 30		
Chapitre 7 — Meshorer : l'expert, pas le bénévole..... 30		
1.	Shir et Meshorer : la maîtrise dans le titre	30
2.	Tout le monde peut adorer : personne n'est Meshorer par défaut	31
3.	Latreuo : la vie entière comme culte raisonnable.....	32
Chapitre 8 — Pe'ullah et Sakir : le droit inscrit dans la langue..... 34		
1.	Pe'ullah : quand l'œuvre et le salaire partagent le même nom 34	
2.	Sakir : le travailleur dont les droits sont protégés par la Torah34	
3.	La continuité dans le Nouveau Testament : Timē et Misthos 35	
Chapitre 9 — L'histoire des chantres, et la réponse à l'objection du ministère37		
1.	Ce que l'histoire biblique dit clairement	37
2.	L'objection : le service lévitique est aboli avec la Loi	38
EKKLESIA CONTRE KYRIAKON.....41		
La vérité sur l'institution et ses lois41		
Chapitre 10 — Deux mots pour deux réalités radicalement différentes41		
1.	Ekklesia : l'assemblée organique du Christ	41
2.	Kyriakon : la maison du maître.....	42
3.	La maison de maître est libre d'ériger ses propres lois	42
Chapitre 11 — Le corps organique et l'équité des échanges 44		
1.	L'organisme contre l'institution.....	44

2. Les échanges équitables comme condition de santé	44
L'ARME DU « GOMBO »	46
Déconstruire la stigmatisation	46
Chapitre 12 — Le mécanisme de la disqualification	46
1. La disqualification catégorielle du travail musical	46
2. La preuve par l'absurde	47
3. Le droit inaliénable au questionnement : Chaqar	48
LA LIBERTÉ ET SES LIMITES.....	49
Ni exploitation, ni mercantilisme	49
Chapitre 13 — Le choix librement consenti	49
1. Un choix éclairé n'est pas une règle universelle	49
2. Ce que la loi doit et ne doit pas être	50
Chapitre 14 — Ni exploitation ni mercantilisme : l'Agapē comme régulateur	52
1. La logique du corps ne peut pas être celle du marché.....	52
2. L'Agapē comme principe régulateur	52
QUI SONT LES VRAIS SERVITEURS DE DIEU ?	54
En finir avec l'amalgame	54
Chapitre 15 — La confusion autour des « hommes de Dieu »	54
1. L'expression "homme de Dieu" dans la Bible	55
2. Qui sert vraiment Dieu ?	55
OBJECTIONS ET RÉPONSES	57
À l'épreuve du feu Lexicocentrique.....	57
Chapitre 16 — Les objections classiques	58
a) Objection 1 — « Tout ce que vous faites, faites-le pour la gloire de Dieu. On ne peut pas mettre un prix sur la gloire. » (1 Corinthiens 10:31)	58
b) Objection 2 — « David et les lévites servaient Dieu sans chercher de salaire. La vraie adoration n'a pas de prix. »	59
c) Objection 3 — « L'Esprit donne les dons gratuitement. Ce que tu as reçu gratuitement, donne-le gratuitement. » (Matthieu 10:8).....	60

d) Objection 4 — « Paul travaillait de ses mains pour ne pas être à charge. C'est l'exemple que les serviteurs de Dieu doivent suivre. » (Actes 18:3)	61
e) Objection 5 — « Le ministère de la louange est un appel, pas un emploi. On ne rémunère pas un appel. »	62
f) Objection 6 — « Dieu bénira le musicien fidèle. Il n'a pas besoin de réclamer ce que Dieu lui donnera. »	63
g) Objection 7 — « L'église locale a besoin de ressources pour fonctionner. Si elle paie les musiciens, elle ne pourra pas remplir sa mission. »	64
h) Objection 8 — « Les musiciens sont membres de l'église. Les membres ne paient pas les membres. »	65
PAROLES DIRECTES	67
À chacun selon sa situation	67
Chapitre 17 — Ce que ce livret dit à chacun	67
À vous, chantres, musiciens, chanteurs, techniciens du son	70
▶ Votre art est votre sacerdoce	71
▶ Ne laissez quiconque mépriser la grâce de Dieu en vous	71
▶ Il ne vous enjoint pas à participer aux activités des Kyriakon	72
▶ Donner bénévolement : un droit, non un devoir	72
▶ Faites tout pour la gloire de Dieu : une exigence d'excellence	73
Conclusion	76
Tableau de Synthèse Générale des 23 Leçons	79
N.B. : Comprendre les codes Strong	81
Sources	83

L'INVASION DU DUALISME

Comment la philosophie grecque a altéré la pensée biblique

Chapitre 1 — Quand traduire, c'est trahir : l'histoire de la Septante

1. Ce que le chrétien ordinaire ignore souvent

Pour comprendre comment certaines idées ont pénétré le christianisme sans jamais figurer dans la Bible hébraïque originale, il faut remonter à une époque précise et à un événement historique majeur : la traduction de la Bible en grec, réalisée au troisième siècle avant Jésus-Christ, soit environ deux cent cinquante à trois cents ans avant la naissance de Jésus.

Cette traduction porte le nom de Septante, souvent abrégée LXX, les chiffres romains pour soixante-dix, en référence au nombre de savants qui, selon la tradition, participèrent à ce travail. Elle fut réalisée à Alexandrie, en Égypte, à la demande du roi grec Ptolémée II Philadelphe,

souverain d'un empire qui s'étendait sur une grande partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce roi, comme tous les monarques érudits de l'époque hellénistique, voulait rassembler dans sa bibliothèque toutes les grandes œuvres de l'humanité. Les textes saints des Hébreux, connus et respectés dans le monde antique, en faisaient partie.

C'était une initiative ambitieuse et, à certains égards, généreuse. Mais c'était aussi une opération de transfert culturel profond : traduire un texte né dans une vision du monde en une langue qui portait une vision du monde radicalement différente.

Qu'est-ce que la lingua franca ?

Définition : Lingua franca

Ce terme, emprunté à l'histoire de la Méditerranée médiévale où les marchands utilisaient un mélange de langues pour communiquer, désigne aujourd'hui toute langue qui sert de moyen de communication commun entre des populations qui n'ont pas la même langue maternelle. Au temps de Jésus, le grec (sous sa forme simplifiée appelée koinè, c'est-à-dire "commun") jouait ce rôle dans tout le bassin méditerranéen et le Proche-Orient, comme l'anglais le joue aujourd'hui dans les échanges internationaux. Un Juif de Jérusalem, un marchand d'Alexandrie et un philosophe d'Athènes pouvaient tous se comprendre en grec, même si aucun des trois ne l'avait appris comme langue maternelle.

C'est pour cette raison que le Nouveau Testament a été écrit en grec. Non par préférence philosophique, mais par nécessité pratique : les apôtres voulaient que leur message soit compréhensible dans tout

l'empire romain et au-delà. Le grec koinè était la langue de la communication universelle de leur époque.

La Septante, en revanche, précède le Nouveau Testament d'environ deux siècles et demi. Chronologiquement : l'hébreu biblique est la langue première, originale, de l'Ancien Testament (avec quelques passages en araméen). La Septante est sa traduction en grec, réalisée avant la naissance du christianisme. Le Nouveau Testament est écrit directement en grec. Ce sont donc trois réalités distinctes, reliées mais distinctes.

2. L'hébreu prévaut-il sur le grec dans la Bible ?

C'est une question que beaucoup de chrétiens se posent sans jamais la formuler. La réponse exige une distinction claire.

Pour l'Ancien Testament (ce que les Hébreux appellent le Tanakh), la langue originale est l'hébreu, avec quelques passages en araméen. Le texte grec de la Septante est une traduction. Elle est précieuse, historiquement fondatrice pour la théologie chrétienne, et les auteurs du Nouveau Testament la citent souvent. Mais elle reste une traduction, avec tous les choix interprétatifs et les glissements de sens que toute traduction implique. Quand il y a un doute sur le sens, c'est vers le texte hébreu qu'il faut retourner pour l'Ancien Testament.

Pour le Nouveau Testament, le grec koinè est la langue originale. Il n'y a pas de texte hébreu ou araméen sous-jacent pour l'essentiel des écrits du Nouveau Testament. En revanche, les auteurs du Nouveau Testament étaient souvent eux-mêmes de culture hébraïque, et leur grec porte des tournures de pensée, des images et des structures sémitiques. C'est

pourquoi l'étude des mots grecs du Nouveau Testament se fait toujours en dialogue avec l'arrière-plan hébreu de leurs auteurs.

En résumé : l'hébreu prévaut pour comprendre l'Ancien Testament dans sa profondeur originelle. Le grec est la langue authentique du Nouveau Testament. Et les deux entrent en conversation constante parce que le Nouveau Testament est écrit par des gens de culture hébraïque, dans une langue grecque imprégnée de leur pensée.

3. De l'holisme hébreu au dualisme grec

Les traducteurs de la Septante, bien qu'héritiers de la tradition hébraïque, travaillaient dans un milieu intellectuel profondément marqué par la philosophie grecque, et plus particulièrement par la pensée de Platon. Platon, philosophe athénien du quatrième siècle avant notre ère, avait développé une vision du monde que l'on appelle le dualisme : il existe deux réalités radicalement séparées. D'un côté le monde des idées, immatériel, éternel, pur et supérieur. De l'autre le monde de la matière, physique, périssable, imparfait et moralement suspect. L'âme appartient au premier monde. Le corps appartient au second.

La pensée hébraïque ne connaît rien de tel. Elle est holistique et moniste, c'est-à-dire qu'elle pense l'être humain comme une réalité unifiée, indivisible, où le physique et le spirituel ne s'opposent pas mais se complètent. L'être humain n'est pas une âme emprisonnée dans un corps. Il est un corps animé par un souffle.

Le mot hébreu central pour désigner cet être unifié est **Nephesh** (נֶפֶשׁ). Sa racine est directement liée à la gorge, au canal par lequel l'être respire, boit, mange, désire et exprime ses émotions vitales. La *Nephesh* n'est pas

une entité abstraite. C'est l'être vivant dans sa totalité indissociable, une créature qui a faim, qui souffre, qui jubile, dont la matérialité est la condition même de l'existence.

Face à ce terme, les traducteurs de la Septante ont choisi le mot grec *Psyché* (ψυχή). Or dans le platonisme dominant à Alexandrie, la *Psyché* est précisément cette entité immatérielle, immortelle, moralement supérieure au corps qu'elle considère comme une prison. Un seul choix de traduction, et c'est toute une vision de l'être humain qui bascule.

Le même glissement s'est produit avec *Ruach* (רוח), le souffle dynamique et physique qui traverse le monde, rendu par *Pneuma* (πνεῦμα), l'esprit désincarnée. Et avec *Basar* (בשר), la chair humaine vivante et concrète, rendu par *Sarx* (σάρξ), qui dans la théologie chrétienne ultérieure prendra une connotation de péché et de déchéance morale.

4. Des mots grecs aux idées économiques

Ces glissements lexicaux ne sont pas de simples curiosités académiques. Ils ont des conséquences directes et économiques sur la vie des gens ordinaires.

Si la matière est inférieure au spirituel, alors l'argent est ontologiquement suspect. Si le corps est une prison, alors les besoins du corps, le loyer, la nourriture, le salaire, sont des préoccupations inférieures dont il convient de se détacher. Et si la musique est un acte spirituel, alors la réclamer en salaire serait la souiller par une transaction matérielle.

Voilà comment une erreur de traduction vieille de vingt-trois siècles se retrouve aujourd'hui dans la bouche de certains leaders chrétiens qui traitent de « gomboïste » un musicien qui demande à être payé pour son travail.

LEÇON 1

La Septante est la traduction grecque de la Bible hébraïque, réalisée environ deux cent cinquante ans avant Jésus-Christ. Elle précède le Nouveau Testament. En traduisant des concepts hébreux holistiques avec des mots grecs platoniciens, elle a introduit dans la théologie chrétienne une méfiance envers la matière et l'argent qui n'existe pas dans le texte hébreu original. Ce dualisme est le fondement intellectuel de toute rhétorique qui réclame la gratuité du travail au nom de Dieu. C'est une importation philosophique grecque, pas un principe biblique hébreu.

Chapitre 2 — Qodesh : la sainteté qui ne craint pas la matière

Pour bien mesurer l'étendue du glissement, il faut examiner ce que les deux univers linguistiques entendent par « sainteté ». C'est au nom de la sainteté que l'on réclame aux musiciens de travailler gratuitement. Et là encore, la comparaison est saisissante.

1. Qodesh : mis à part pour une fonction

En hébreu, *Qodesh* (קֹדֶשׁ) signifie fondamentalement « mis à part ». Non pas séparé de la matière, non pas éloigné du monde réel, mais réservé à un usage précis, une fonction définie, une destination particulière. Dans le Temple de Jérusalem, les ustensiles métalliques des sacrifices étaient *Qodesh*. Ils n'avaient rien de moins matériel que des ustensiles de cuisine ordinaires. Ce qui les distinguait, c'était leur destination, pas leur substance.

Un musicien peut être *Qodesh*. Son instrument peut être *Qodesh*. Sa compétence peut être *Qodesh*. Ces réalités peuvent être « mises à part » au service d'une vocation et d'une communauté. Mais cette mise à part fonctionnelle n'implique en rien de renoncer à la subsistance matérielle. Le couteau de sacrifice *Qodesh* était forgé par un forgeron qui, lui, était payé pour son travail.

2. Hagios : la pureté qui fuit le monde

La Septante a traduit *Qodesh* par **Hagios** (ἅγιος). En grec classique, ce terme porte une nuance d'altérité radicale, de séparation d'avec le monde commun. Progressivement, dans la théologie chrétienne nourrie de platonisme, *Hagios* est devenu le contraire du profane, c'est-à-dire le contraire de tout ce qui touche à l'argent, au corps, au commerce.

Ce glissement a eu une conséquence pratique redoutable : il a permis aux institutions de qualifier certains actes de « sacrés » pour les soustraire aux règles ordinaires du droit du travail. Une fois un acte déclaré *Hagios*, toute demande de rémunération pour cet acte apparaît comme une profanation. C'est un tour de passe-passe rhétorique dont la base biblique hébraïque est totalement absente.

LEÇON 2

La sainteté biblique hébraïque (*Qodesh*) est une mise à part fonctionnelle, pas une fuite de la matière. Un acte saint peut être rémunéré équitablement, parce que la sainteté concerne la destination de l'acte, pas la nature de la transaction. Prétendre qu'un salaire profane un travail sacré est un raisonnement grec, pas un raisonnement biblique.

PARTIE II

LE KABOWD

La gloire comme poids, potentiel et justice

Chapitre 3 — La gloire n'est pas un halo

Revenons à la question centrale qui a ouvert ce débat. Certaines conceptions pastorales affirment que les musiciens qui demandent à être payés agissent contre la gloire de Dieu. Pour évaluer cette affirmation, il faut absolument définir ce mot. Et pour le définir correctement, il faut retourner au terme original.

1. Kabad : la pesanteur comme principe ontologique

Le mot hébreu traduit par gloire est *Kabowd* (כְּבוֹד). Il dérive de la racine verbale *Kabad* (כָּבַד), dont le sens premier est strictement physique : être lourd, être pesant, avoir une densité substantielle. Les linguistes

sémitiques notent que la racine est étymologiquement liée au foie, l'organe le plus lourd du corps humain.

Par extension sociologique, une personne qui a du *Kabowd* est une personne qui pèse dans sa société. Mais avant même d'être social, ce poids est ontologique et spirituel : il désigne la substance même de l'être, sa densité propre, ce qui fait qu'une réalité existe avec consistance plutôt que de n'être qu'une apparence. Le *Kabowd* est ce qui rend une chose réelle, présente, incontournable. C'est la qualité de l'être qui s'impose à la matière — non par domination, mais par densité intrinsèque. Quand Dieu manifeste son *Kabowd* au Sinaï ou dans le Tabernacle, ce n'est pas une gloire sociale ou un prestige institutionnel : c'est une présence si réelle, si substantiellement chargée, qu'elle pèse physiquement, qu'elle contraint le corps, qu'elle envahit l'espace. Le poids se mesure certes en richesse matérielle, en influence concrète, en réputation construite sur des actes réels — mais ces manifestations sociales ne sont que des effets d'un principe plus profond. La gloire biblique n'est pas un halo lumineux abstrait, une auréole mystique ou un prestige éthéré. C'est la substance même, la densité vérifiable d'une existence.

2. Doxa : l'éclat qui remplace le poids

Lorsque les traducteurs de la Septante ont cherché un équivalent grec pour *Kabowd*, ils ont choisi *Doxa* (δόξα). Ce mot signifiait à l'origine « opinion », « réputation », puis par extension « éclat visible » ou « splendeur ». Le passage de *Kabowd* à *Doxa* représente un basculement majeur : on passe du poids matériel à l'éclat immatériel, de la densité substantielle à

la réputation subjective. La gloire est devenue une expérience esthétique là où elle était un fait de poids.

3. Rendre gloire : *kabbed*, le verbe de l'honneur concret

La forme intensive de *Kabad* est *Kabbed*. C'est le verbe que la Torah utilise dans le commandement « Honore ton père et ta mère » (Exode 20:12). Ce commandement n'était pas une invitation à complimenter ses parents. Dans la compréhension hébraïque, il impliquait de prendre en charge leurs besoins matériels dans leurs vieux jours : les nourrir, les loger, assurer leur vie concrète. Honorer quelqu'un, c'est supporter son poids réel.

Faire quelque chose « pour la gloire de Dieu » signifie donc déployer dans cet acte une densité réelle : maîtrise professionnelle, excellence technique, rigueur qui pèse. Cette densité, qu'elle s'exprime dans l'ingénierie du son, la maîtrise d'un instrument, la composition musicale, a un coût en temps, en formation, en énergie physique. Nier ce coût, c'est précisément nier le *Kabowd*.

LEÇON 3

La gloire (*Kabowd*) est un poids, une densité. Ce n'est pas une lumière immatérielle. Faire quelque chose pour la gloire de Dieu signifie y mettre une excellence réelle, concrète, qui a un coût. Ce coût doit être assumé par celui qui en bénéficie. Réclamer la densité technique d'un travail sans vouloir en payer le prix nie la définition même de la gloire.

Chapitre 4 — Dieu et sa gloire : la tension résolue

Voici la tension théologique la plus sérieuse du débat. Isaïe 42:8 rapporte ces paroles : « Je suis l'Éternel, c'est là mon nom, et je ne donnerai pas ma gloire à un autre. » Comment concilier ce verset avec l'affirmation que chaque être humain porte une gloire légitime, et que Dieu bénit ses serviteurs ?

1. Le germe de la gloire : potentiel, pas copie

La réponse commence par une image. Quand un botaniste plante une graine de chêne, il ne divise pas un chêne existant. Il transmet le potentiel d'un chêne. La graine contient, en germe, tout ce dont elle a besoin pour devenir un arbre à part entière. Ce chêne futur ne diminue pas le chêne qui a donné la graine. Il en est l'expression dans un autre lieu et un autre temps.

C'est ainsi qu'il faut comprendre ce que la Genèse dit de la création de l'être humain. Dieu crée l'homme à son image, *tselem* (צלם), et à sa ressemblance, *demuth* (דמות). Ce n'est pas une ressemblance esthétique. C'est une ressemblance fonctionnelle et ontologique. L'être humain reçoit, en germe, le potentiel de la nature créatrice de Dieu. Il est fait pour exercer une domination créative sur le monde qui lui est confié, pour nommer, ordonner, cultiver, produire.

Ce germe n'est pas une copie de Dieu. Ce n'est pas non plus un fragment de Dieu. C'est le potentiel de sa gloire, transposé dans une créature. Comme la graine qui porte le potentiel du chêne sans être le chêne, l'être humain porte en lui la capacité de refléter la créativité, la justice et la densité de son Créateur, sans jamais devenir ce Créateur.

2. Le Kabowd ontologique et le Kabowd potentiel

Cette compréhension permet de résoudre le verset d'Isaïe sans en forcer le sens. Il faut d'abord noter que le mot hébreu traduit par “donner” dans ce verset est natan (נתן, H5414), qui signifie “transférer, remettre à une entité séparée de soi”. Ce n'est pas un mot de partage au sens d'une division d'une substance commune. C'est un mot de don vers l'extérieur. Cette nuance est décisive : Dieu refuse que sa gloire soit donnée à une entité qui lui serait étrangère, séparée, rivale. Quand Dieu dit qu'il ne donnera pas sa gloire à un autre, il refuse de céder son *Kabowd ontologique* : sa souveraineté absolue en tant que Créateur de l'existence, son être même, son unicité fondamentale. Ce *Kabowd*-là ne peut pas être transmis, parce qu'il ne s'agit pas d'un attribut parmi d'autres, mais de l'identité même de Dieu. Et ce qu'il refuse de transférer (natan), il le refuse au profit des idoles et des puissances qui prétendent être ce qu'il est, séparées de lui. Ce verset est un texte anti-idolâtrique, pas un texte anti-salarial. Il y a cependant une perspective plus profonde encore : dans une vision où tout est Dieu, où la réalité est

fondamentalement Une, ce qui est interdit n'est pas la présence de la gloire dans les créatures — c'est la fragmentation de l'Unité en idoles autonomes. L'Un ne peut pas se “donner” à ce qui serait vraiment extérieur à lui, car rien n'est véritablement extérieur. La gloire se manifeste partout, en tout. Ce que ce verset rejette, c'est le morcellement idolâtrique — non la présence de la densité divine dans chaque être.

Ce que Dieu partage, en revanche, et abondamment, c'est son *Kabowd potentiel* : la capacité de peser dans le réel, d'exercer une dignité créatrice, de produire de la valeur, de laisser une empreinte dans l'existence. Il s'agit d'un poids spirituel qui descend dans la matière — une densité d'être qui s'exprime à travers les actes concrets, les œuvres, les créations. Ce Kabowd potentiel n'est pas réductible à l'accumulation matérielle ou au statut social : il est la manifestation dans le monde physique d'une réalité spirituelle intérieure. C'est le spirituel qui prend du poids dans la matière, qui s'y incarne avec densité. Ce potentiel est déposé dans chaque être humain comme un germe. Il attend d'être cultivé, développé, exercé. Et quand il l'est, notamment dans l'excellence musicale, dans la maîtrise artisanale, dans toute compétence développée avec rigueur, il mérite d'être reconnu et honoré.

3. La bénédiction comme transfert de vie

Cette compréhension éclaire également la notion de bénédiction. En hébreu, le verbe est *Barak* (בָּרַךְ). Sa racine est liée au genou, à l'acte de s'agenouiller pour transmettre quelque chose. Mais plus fondamentalement, *Barak* décrit un transfert dynamique de vitalité, de force de vie, de fécondité et de prospérité matérielle. Être béni par Dieu,

c'est recevoir une capacité concrète à prospérer, à exercer le potentiel déposé en soi, à produire du fruit visible dans l'existence.

Lorsque les traducteurs grecs ont rendu *Barak* par *Eulogeo* (εὐλογέω), « dire du bien » ou « parler favorablement », ils ont transformé un acte d'enrichissement tangible en une simple approbation verbale. Dans la pensée hébraïque, la bénédiction n'est pas un compliment divin. C'est une dotation de vie. Et cette vie, par définition, inclut la dimension matérielle, économique, concrète.

Ainsi, priver un être humain de sa rémunération légitime ne protège pas la gloire ontologique de Dieu. Cela piétine la gloire potentielle que Dieu a déposée comme germe dans cet être humain. C'est confondre deux niveaux de réalité pour justifier une injustice.

LEÇON 4

Dieu ne donne pas (natan) sa souveraineté absolue (son Kabowd ontologique) à ce qui lui serait extérieur. Le mot hébreu utilisé dans ce verset n'est pas un terme de "partage" au sens d'une division d'une substance commune : c'est natan (נתן, H5414), qui signifie "donner, transférer, remettre quelque chose à une entité séparée". Ce verset d'Isaïe est un texte anti-idolâtrique, pas anti-salarial. Il refuse que des entités présentées comme séparées de Dieu — des idoles, des puissances rivales — reçoivent ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. Mais dans une vision où tout est Dieu, où tout est Un, la tension se dissout d'elle-même : Dieu ne peut pas "donner" sa gloire à une entité extérieure, précisément parce qu'il n'y a pas d'entité véritablement extérieure. La gloire est Une, se manifestant partout dans tout ce qui existe. Ce que Dieu refuse, c'est que l'Unité soit fragmentée en idoles — que des parties de la manifestation prétendent être absolues en elles-mêmes, séparées du Tout. Mais Dieu répand abondamment son Kabowd potentiel dans ses créatures, comme un germe, le potentiel de sa propre nature créatrice transposée dans une autre vie. La bénédiction (Barak) est un transfert réel de vie et de capacité à peser dans l'existence. Dépouiller un travailleur de son salaire ne protège pas la gloire de Dieu. Cela détruit le germe que Dieu lui a confié.

PARTIE III

LE TEMPLE DETRUIT ET RECONSTRUIT

La vie entière comme sacerdoce

Chapitre 5 — Détruisez ce temple : la révolution de Jésus

Au chapitre 2 de l'Évangile de Jean, une scène décisive se joue dans le parvis du Temple de Jérusalem. Jésus vient de chasser les marchands et les changeurs de monnaie. Les chefs religieux, indignés, lui demandent : « Quel signe nous montres-tu pour agir ainsi ? » Sa réponse est stupéfiante : « Détruisez ce temple, et en trois jours je le relèverai. »

Ses interlocuteurs croient qu'il parle du bâtiment. L'évangéliste Jean précise : il parlait du temple de son corps (Jean 2:21). Cette parole est l'une des plus radicales de toute la tradition religieuse abrahamique. Elle déplace le centre de gravité du divin. Le lieu de la présence de Dieu n'est plus un bâtiment en pierre. C'est un corps vivant.

1. Le corps comme Naos : le Saint des Saints

Paul reprend et développe cette révolution dans sa première lettre aux Corinthiens. Il n'utilise pas n'importe quel mot grec pour désigner le temple. Il emploie **Naos** (ναός), qui désigne spécifiquement la partie la plus intérieure du Temple de Jérusalem, le Saint des Saints, l'espace où résidait la présence divine, là où seul le grand prêtre pouvait entrer, une fois par an. « Ne savez-vous pas que vous êtes le Naos de Dieu ? » (1 Corinthiens 3:16). Ce n'est pas une métaphore poétique. C'est une déclaration structurelle.

Si le corps du croyant est le Saint des Saints, alors le lieu du service divin véritable n'est pas un bâtiment que l'on quitte après le culte du dimanche. C'est la vie entière, exercée dans toutes ses dimensions, à toute heure, dans tout lieu, par toute personne qui porte en elle ce temple vivant.

2. Ce qui se passe dans les assemblées institutionnelles

Ce déplacement théologique a une conséquence directe sur la question qui nous occupe. Si le culte véritable est la vie entière, alors ce qui se passe dans les assemblées dominicales n'est pas le culte dans son sens le plus profond. C'est quelque chose d'autre : un espace de partage communautaire, d'édification mutuelle, de renforcement des liens entre personnes qui partagent une même foi.

Ces échanges sont précieux. Ils ne sont pas moins importants pour autant. Mais fonctionnellement, ce sont des échanges entre êtres humains. Et comme tous les échanges entre êtres humains qui ont de la

dignité, ces échanges doivent être équitables. Quand quelqu'un apporte sa compétence professionnelle à ces échanges, cette compétence mérite d'être reconnue à sa juste valeur.

LEÇON 5

Jésus a déclaré que le vrai temple est son corps. Paul a étendu cette déclaration à tous les croyants (Naos, le Saint des Saints). Le service de Dieu n'est pas une activité dominicale dans un bâtiment. C'est la posture de toute une vie. Ce qui se passe dans les assemblées institutionnelles, ce sont des échanges humains communautaires qui doivent être équitables. Les qualifier de 'service divin' pour en extraire le travail gratuit est un détournement de cette révélation.

Chapitre 6 — Abad : labourer son champ, servir son Dieu

Il existe en hébreu un mot qui porte, à lui seul, toute la philosophie du service que ce livret cherche à dégager. Ce mot est **Abad** (עָבַד). Sa richesse sémantique est telle qu'il peut se traduire par « travailler », « cultiver », « labourer », mais aussi par « servir » et « rendre un culte ». En hébreu, ces réalités ne sont pas des homonymes accidentels. Elles sont la même réalité exprimée sous différents angles.

1. Le champ confié à chaque individu

Dès les premières pages de la Genèse, Dieu confie à l'être humain la tâche de cultiver (*Abad*) et de garder le jardin (Genèse 2:15). Cette mission initiale est fondatrice. Elle dit quelque chose d'essentiel sur ce que signifie être humain : chaque individu a reçu un champ, un domaine, un territoire de compétence à cultiver. Ce champ peut être un jardin, un atelier, une salle de classe, un studio d'enregistrement, un instrument de musique.

Cultiver son champ avec soin, excellence et rigueur, c'est l'*Abad* fondamental. C'est le service divin premier. Il précède tout bâtiment religieux, toute liturgie organisée, tout ordre clérical. L'être humain sert Dieu en cultivant avec excellence ce qui lui a été confié. C'est cela, le véritable sacerdoce : le labourage du champ intérieur, le développement du potentiel de gloire déposé en soi.

2. Le champ intérieur et le champ extérieur

Ce labourage se fait sur deux niveaux simultanés. Le champ extérieur : la vocation professionnelle, le métier, la compétence développée et exercée dans le monde. Le champ intérieur : la vie de conscience, la qualité de la présence à soi-même et aux autres, la discipline qui permet l'excellence, la sensibilité qui donne de la profondeur à l'acte technique.

Ces deux champs ne sont pas séparés. L'excellence technique est le fruit visible d'une vie intérieure habitée. Le musicien qui a consacré dix ans à maîtriser son instrument cultive simultanément son champ extérieur (la technique musicale) et son champ intérieur (la discipline, la persévérance, la sensibilité artistique). L'*Abad* embrasse les deux.

3. L'Abad ne peut pas être soustrait du travail

Si *Abad* signifie à la fois travailler et servir Dieu, si cultiver son champ et rendre un culte sont sémantiquement la même chose, alors il est impossible d'extraire le service d'une communauté du registre du travail pour le placer dans un registre exclusivement spirituel soustrait à toute rémunération.

Soutenir une communauté par son expertise musicale est un acte d'*Abad*. Il a la dignité du culte. Et précisément parce qu'il a la dignité du culte, il mérite d'être traité avec la justice et l'équité que la Torah exige pour tout travail humain. La dignité du service et le droit à la rémunération ne s'opposent pas. Ils procèdent de la même source.

LEÇON 6

En hébreu, le même mot (Abad) signifie travailler, cultiver et servir Dieu. La vie entière de l'être humain est son sacerdoce : le labourage de son champ intérieur (conscience, discipline, relation à Dieu) et de son champ extérieur (métier, expertise, vocation). Soutenir une communauté par son expertise est un Abad. Il a la dignité du culte et exige, pour cette raison même, la justice du travail.

LE CHANTRE

Etymologie, expertise et droit

Chapitre 7 — Meshorer : l'expert, pas le bénévole

La question du musicien d'église ne peut pas être traitée sérieusement sans examiner ce que la Bible désigne précisément par « chantre ». Et là encore, le retour aux termes originaux déplace radicalement la discussion.

1. Shir et Meshorer : la maîtrise dans le titre

Le terme biblique qui désigne le chantre ou le musicien liturgique est *Meshorer* (מְשׁוֹרֵר). C'est un participe dérivé de la racine *Shir* (שָׁיר), qui signifie chanter ou faire de la musique. Mais la forme du mot est décisive : c'est un participe intensif, ce que les grammairiens hébreux appellent la forme *Poel*. Cette forme intensive indique une action exercée avec insistance, répétition, maîtrise acquise et professionnalisme constitué.

Un *Meshorer* n'est pas quelqu'un qui aime chanter lors des réunions. C'est quelqu'un dont chanter est la compétence définie, l'activité principale, l'expertise reconnue par les autres. Étymologiquement, le mot lui-même porte l'idée de l'art cultivé, du savoir-faire développé par une pratique soutenue et répétée. C'est fondamentalement un descripteur de compétence, pas de bonne volonté.

Dit autrement : le chantre, au sens biblique du terme, c'est celui pour qui la musique est un métier. La distinction est nette. Elle était nette dans la Bible bien avant qu'on ne la formule dans le langage professionnel moderne.

2. Tout le monde peut adorer : personne n'est Meshorer par défaut

Cette distinction étymologique résout une confusion qui empoisonne le débat contemporain. L'adoration (*Shachah*, *Proskuneo*) est un mouvement intérieur du cœur vers Dieu. Elle est accessible à tout être humain, quelle que soit sa compétence musicale. Elle ne requiert ni instrument, ni voix formée, ni formation quelconque. Elle est l'élan libre et direct de la créature vers son Créateur.

Le travail du *Meshorer* est une autre réalité. Ce n'est pas de l'adoration en soi. C'est un artisanat mis au service de la communauté. Le *Meshorer* crée un espace sonore qui peut faciliter l'adoration d'une assemblée. Mais dans l'exercice de cette fonction, il accomplit un travail technique. Un travail qui demande des années de formation, une pratique quotidienne, une

oreille musicale développée, une connaissance des harmonies et des arrangements.

Tout le monde peut adorer. Tout le monde peut même chanter lors d'un culte avec ses capacités propres, et c'est bien. Mais cela ne fait pas de chacun un *Meshorer*. La confusion délibérée entre l'adoration (accessible à tous) et l'expertise musicale (acquise par peu, au prix d'années de travail) est l'un des outils rhétoriques les plus efficaces pour effacer la dimension professionnelle de la fonction et réclamer ensuite la prestation sans contrepartie.

3. Latreuo : la vie entière comme culte raisonnable

Paul écrit dans l'épître aux Romains : « Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable » (*Logikē Latreia*, Romains 12:1).

Le mot *Latreia* (λατρεία) désigne dans sa racine grecque le service rendu pour un salaire, un travail contractuel. Avant d'entrer dans le vocabulaire religieux, c'était un terme économique. Paul l'utilise pour désigner l'offrande de toute la vie. Ce faisant, il réunit précisément ce que le dualisme avait séparé : la vie matérielle et le culte divin.

Le *Meshorer* qui exerce son métier avec intégrité, qui consacre sa vie à la maîtrise musicale, qui met cette maîtrise au service des autres avec conscience : toute sa vie est *Latreia*. Et son expertise, quand elle est mise

à disposition d'une institution qui en bénéficie, mérite une rémunération.
Ces deux affirmations ne se contredisent pas. Elles se complètent.

LEÇON 7

Le chantre (Meshorer) est étymologiquement un expert musical : le mot même porte l'idée de la maîtrise répétée et professionnelle. L'adoration est accessible à tous et ne requiert aucune compétence technique. L'expertise musicale est le fruit d'années de travail. L'une est un élan du cœur. L'autre est un métier. Traiter le métier comme l'élan du cœur pour éviter de le payer est une manipulation lexicale.

Chapitre 8 — Pe'ullah et Sakir : le droit inscrit dans la langue

Toute l'architecture du respect du travail dans la Bible hébraïque repose sur deux termes qui méritent une attention particulière, parce que leur signification même constitue un argument irréfutable.

1. Pe'ullah : quand l'œuvre et le salaire partagent le même nom

Le terme hébreu *Pe'ullah* (פְּעֻלָּה, H6468) possède une double signification strictement indissociable : l'œuvre accomplie (le travail, la composition, la performance musicale) et la récompense due pour cette œuvre (le salaire, la rémunération).

Cette indissociabilité n'est pas un accident linguistique. C'est une déclaration ontologique. En hébreu, l'acte de travailler et la rémunération de ce travail portent le même nom parce qu'ils sont la même chose. Le travail n'est pas complet sans sa contrepartie. La rémunération n'est pas un geste de générosité optionnel : c'est la continuation naturelle et nécessaire de l'acte de travailler. Retenir la *Pe'ullah*, c'est amputer l'acte de sa substance.

2. Sakir : le travailleur dont les droits sont protégés par la Torah

Le terme **Sakir** (שָׂכִיר, H7916) désigne le travailleur salarié, l'employé loué pour un temps ou une tâche. La Torah est limpide : « Tu ne retiendras pas le salaire du journalier jusqu'au lendemain matin » (Lévitique 19:13). Deutéronome 24:14-15 étend cette protection aux étrangers. La protection du *Sakir* est universelle, sans exception théologique d'aucune sorte.

Un musicien qui répète des heures chaque semaine et joue lors des cultes est un *Sakir*. Il accomplit une *Pe'ullah*. Ces deux réalités appellent une rémunération. Pas par manque de foi. Pas par cupidité. Par respect du droit inscrit dans la langue même que Dieu a choisie pour se révéler à l'origine.

3. La continuité dans le Nouveau Testament : Timē et Misthos

L'apôtre Paul reprend et consolide ce principe. En 1 Timothée 5:17-18, il justifie la rémunération des serviteurs de la communauté autour de deux mots grecs précis.

Le premier est **Timē** (Τιμή, G5092). Souvent traduit par « honneur », ce mot possède en grec classique une double signification indissociable : l'estime morale et le prix marchand, la valeur financière. C'est le même mot utilisé en 1 Corinthiens 6:20 : « Vous avez été rachetés à grand *prix* (timē). » Paul demande que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double *Timē* : double honneur, double prix. Les deux sont inséparables dans le terme.

Le second est **Misthos** (Μισθός, G3408), le salaire explicite. Paul cite le Christ lui-même : « L'ouvrier (*ergatēs*) mérite son salaire (*misthos*). » Le terme *ergatēs* désigne un travailleur qui produit un effort physique et technique. Ce n'est pas un terme mystique. C'est un terme professionnel.

LEÇON 8

En hébreu, l'œuvre et le salaire partagent le même mot (Pe'ullah) parce qu'ils sont la même réalité. Le salaire n'est pas un cadeau optionnel : c'est la continuation nécessaire de l'acte de travailler. La Torah protège le Sakir sans exception. Le Nouveau Testament confirme ce principe en liant le Misthos (salaire) à la Timē (honneur et prix indissociables). Un musicien d'église est un Sakir qui accomplit une Pe'ullah. La Bible est sans ambiguïté sur ce qu'on lui doit.

Chapitre 9 — L'histoire des chantres, et la réponse à l'objection du ministère

1. Ce que l'histoire biblique dit clairement

Premier livre des Chroniques, chapitre 9, verset 33 : les chantres lévites du Temple de Jérusalem étaient « exempts des autres fonctions parce qu'ils étaient à l'œuvre jour et nuit ». Ils ne faisaient pas autre chose à côté. La musique était leur occupation principale, totale, exclusive.

Néhémie 12:47 précise le dispositif financier : « On donna les portions des chantres et des portiers, jour par jour. » Il ne s'agit pas d'un geste occasionnel de générosité. C'est un système organisé, quotidien, institutionnel. Néhémie 11:23 est encore plus explicite : « Il y avait un ordre du roi concernant les chantres, et un salaire fixe leur était accordé pour chaque jour. » Un ordre du roi. Un salaire fixe. Jour par jour.

La dîme du peuple alimentait ce système sans que personne ne considère cela comme une anomalie commerciale incompatible avec la sainteté du Temple. Le Temple ne pouvait être le lieu de la présence divine qu'à condition que les artisans qui le faisaient vivre soient dignement entretenus.

2. L'objection : le service lévitique est aboli avec la Loi

Objection courante

Certains rétorquent : le service lévitique appartient à l'Ancienne Alliance. Avec Christ, la Loi est accomplie. Il n'y a plus de Lévites, plus de Temple, plus de système sacrificiel. Les seuls ministères valables aujourd'hui sont ceux que Paul cite : apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs, docteurs (Éphésiens 4:11). La question de la rémunération musicale ne se poserait donc pas dans ces termes.

Cette objection mérite une réponse directe en trois points.

- ▶ **Premier point.** Le principe du salaire du travailleur ne repose pas sur le seul service lévitique. Il repose sur la nature même du travail humain, inscrite dans la Torah bien avant le Temple et confirmée mot pour mot par Jésus lui-même dans le Nouveau Testament. « L'ouvrier mérite son salaire » est une parole du Christ (Luc 10:7), reprise par Paul (1 Timothée 5:18). Si le service lévitique est aboli, le droit du travailleur, lui, ne l'est pas.
- ▶ **Deuxième point.** Paul, précisément, défend la rémunération des serviteurs de l'assemblée en plein Nouveau Testament. En 1 Corinthiens 9, il développe longuement son droit à être soutenu matériellement dans son ministère, et celui de tous ceux qui travaillent pour l'assemblée. Il se compare explicitement au soldat payé, au vigneron qui mange de son

raisin, au berger qui boit du lait de son troupeau. Ce ne sont pas des images lévétiques. Ce sont des images universelles du droit au fruit de son travail.

- ▶ **Troisième point.** Si l'on choisit d'abolir les droits économiques des musiciens au motif que le système lévétique est dépassé, on doit alors abolir de la même façon toute la structure institutionnelle qui s'en inspire : les grandes assemblées avec leurs estrades, leurs systèmes de son, leurs chœurs organisés, leurs concerts d'adoration, leurs hiérarchies de worship leader. On ne peut pas garder le format lévétique et abolir les droits qui l'accompagnaient. Soit on reconstruit le Temple avec ses Lévites rémunérés, soit on accepte que l'Ekklesia organique n'exige ni Temple ni service gratuit forcé. Les deux positions sont cohérentes. Les mélanger ne l'est pas.

▶

LEÇON 9

L'objection selon laquelle le service lévétique serait aboli ne tient pas pour trois raisons. Le droit du travailleur au salaire est confirmé par Jésus et par Paul indépendamment du système lévétique. Paul défend explicitement la rémunération des serviteurs en plein Nouveau Testament. Et l'on ne peut pas garder le format institutionnel lévétique en abolissant les droits qui l'accompagnaient.

EKKLESIA CONTRE KYRIAKON

La vérité sur l'institution et ses lois

Chapitre 10 — Deux mots pour deux réalités radicalement différentes

1. Ekklesia : l'assemblée organique du Christ

Dans les manuscrits originaux du Nouveau Testament, le mot utilisé pour désigner le rassemblement des croyants est *Ekklesia* (ἐκκλησία, G1577). Le mot est composé de *ek* (hors de) et *kaleo* (appeler). Dans le monde grec, il désignait l'assemblée des citoyens convoqués pour délibérer des affaires publiques. C'était une structure fluide, convocatoire, sans bâtiment propre, sans administration permanente, sans hiérarchie figée.

Appliqué au mouvement chrétien naissant, l'*Ekklesia* n'a jamais désigné un bâtiment, un organigramme, un compte bancaire ou une structure pyramidale. C'est un corps organique : le rassemblement vivant et

dynamique de personnes qui se reconnaissent mutuellement comme membres du même corps. Ce corps n'a pas de siège social. Il ne se gère pas. Il vit.

2. Kyriakon : la maison du maître

Le mot français « église » (ainsi que l'anglais *church*, l'allemand *Kirche*) ne vient pas d'*Ekklesia*. Il vient d'un mot entièrement différent : **Kyriakon** (κυριακόν), qui signifie littéralement « ce qui appartient au Seigneur », dans le sens d'un domaine, d'une maison de maître, d'une propriété. Il désignait initialement le bâtiment. La substitution progressive de l'*Ekklesia* par le *Kyriakon* dans le langage et dans la pratique institutionnelle a transformé une communauté organique en une organisation avec ses murs, ses hiérarchies et ses règles propres.

3. La maison de maître est libre d'ériger ses propres lois

Ce point est décisif et trop souvent ignoré dans ce débat. Chaque *Kyriakon*, chaque institution ecclésiastique locale, est une entité humaine qui a le droit, comme toute organisation humaine, de définir ses propres règles de fonctionnement. Elle peut décider que ses musiciens bénévoles contribueront sans rémunération. Elle peut organiser ses finances comme elle l'entend dans le cadre légal en vigueur. Ces règles sont les siennes.

Mais ces règles sont celles de l'institution, pas celles de l'Évangile. Elles ne s'imposent pas à l'*Ekklesia* dans son sens authentique. Et surtout, elles

ne peuvent pas être présentées comme des commandements divins. Ce qui est une politique économique d'une organisation humaine ne devient pas un principe spirituel parce qu'on l'habille du vocabulaire de la consécration.

Une institution peut choisir de ne pas rémunérer ses musiciens. Ce qu'elle ne peut pas faire, c'est appeler ce choix économique un principe spirituel, et traiter de « gomboïste » celui qui refuse d'offrir gratuitement son expertise à une organisation qui, par ailleurs, paie toutes ses autres charges : électricité, loyer, matériel son, communication, et parfois les salaires de son propre personnel administratif.

LEÇON 10

L'église institutionnelle locale (Kyriakon) est une organisation humaine avec ses propres règles économiques. Elle est libre de les fixer. Mais ces règles ne sont pas des commandements divins et ne s'imposent pas à la véritable Ekklesia. Une institution peut décider de ne pas payer ses musiciens. Elle ne peut pas appeler cette décision économique un principe spirituel, ni stigmatiser ceux qui refusent de travailler gratuitement pour elle.

Chapitre 11 — Le corps organique et l'équité des échanges

La métaphore du corps que Paul développe dans ses lettres (1 Corinthiens 12, Éphésiens 4) n'est pas rhétorique. C'est une description structurelle de ce qu'est la vraie *Ekklesia*. Et cette description a des conséquences pratiques directes.

1. L'organisme contre l'institution

Dans un corps biologique, chaque membre a une fonction. Certains membres semblent moins importants, mais Paul est explicite : « les membres qui paraissent les plus faibles sont nécessaires » (1 Corinthiens 12:22). L'organisme est viable parce que chaque membre contribue selon sa fonction et parce que l'ensemble prend soin de chaque partie.

Dans un corps, les membres ne font pas du bénévolat les uns pour les autres. Le cœur ne bat pas par générosité. Il bat parce que c'est sa fonction, et parce que sans lui le corps entier meurt. Et l'ensemble du corps fait circuler les ressources vers tous ses membres parce que c'est la condition de la vie commune. L'*Ekklesia* organique fonctionne sur ce principe : chaque membre apporte sa compétence, et la communauté prend soin de chaque membre. C'est de la vie partagée, pas du bénévolat.

2. Les échanges équitables comme condition de santé

Ce que l'on appelle « service » dans une communauté authentique est en réalité un échange. Le musicien met sa compétence à disposition de la communauté. La communauté le nourrit, le soutient, l'honore. Cet échange doit être équitable parce que l'équité est la condition de la santé du corps.

Quand l'échange n'est pas équitable, deux choses se produisent. Le membre s'épuise et finit par partir ou par s'aigrir. Et le corps, qui a perdu ou abîmé l'un de ses membres, s'appauvrit. La logique institutionnelle qui maximise la gratuité de ses prestataires est donc, paradoxalement, une logique suicidaire pour la communauté elle-même.

LEÇON 11

L'Ekklesia authentique fonctionne comme un corps organique où chaque membre contribue selon sa compétence et reçoit ce dont il a besoin pour vivre. Ce n'est pas du bénévolat : c'est de la vie partagée équitable. Un musicien qui donne son expertise sans contrepartie est un membre du corps qui n'est pas nourri. À terme, le corps entier en souffre.

L'ARME DU « GOMBO »

Déconstruire la stigmatisation

Chapitre 12 — Le mécanisme de la disqualification

Dans certains milieux évangéliques, des leaders qualifient de « gomboïstes » les musiciens qui réclament un salaire. Ce mot, en argot ivoirien, désigne l'appât du gain, la recherche d'un profit opportuniste. Il est péjoratif par construction. Il transforme une revendication de droit en un aveu de cupidité. Ce mécanisme mérite d'être examiné avec précision.

1. La disqualification catégorielle du travail musical

Quand une institution rémunère sans débat le menuisier de l'estrade, le technicien de la climatisation, le prestataire en communication, et refuse de rémunérer le musicien qui joue lors des cultes, elle opère une distinction catégorielle. Elle décide que certains actes sont des « travaux

» (méritant un salaire) et que d'autres sont des « services spirituels » (devant être offerts gratuitement).

Le critère n'est pas la quantité de travail fourni. Un musicien qui répète trois fois par semaine fournit plus d'heures que bien des prestataires payés. Le critère n'est pas la qualification requise. Maîtriser un instrument à haut niveau demande plus d'années de formation que la plupart des compétences ordinairement rémunérées. Le critère est ailleurs : il est dans la possibilité de sacraliser l'acte pour le soustraire au droit ordinaire du travail.

Une fois l'acte musical qualifié de « ministère », de « louange », d'« adoration », toute demande de rémunération n'apparaît plus comme l'exercice d'un droit. Elle apparaît comme une profanation d'un acte saint. C'est le tour de passe-passe central de ce système.

2. La preuve par l'absurde

La logique institutionnelle se retourne contre elle-même dès qu'on l'observe attentivement. Les chantres et prédicateurs invités, les « pointures » du circuit évangélique, touchent des cachets. Parfois substantiels. Et personne ne les qualifie de « gomboïstes ».

La différence n'est donc pas entre l'argent et la foi. La différence est entre ceux qui ont suffisamment de pouvoir de négociation pour imposer leur prix et ceux qui n'en ont pas. La frontière entre le sacré et l'argent n'existe,

à l'évidence, que pour les sans-grades. C'est une frontière de pouvoir, pas une frontière théologique.

3. Le droit inaliénable au questionnement : Chaqar

Face à ce mécanisme, le croyant a non seulement le droit mais le devoir d'exercer son esprit critique. L'hébreu a un mot pour cela : *Chaqar* (חָקַר, H2713). Ce terme, souvent traduit trop doucement par « sonder », décrit une investigation rigoureuse, l'acte de creuser jusqu'à la roche mère, de forer jusqu'à la vérité fondamentale d'une affirmation.

Proverbes 25:2 pose une équation remarquable : « La gloire de Dieu, c'est de cacher les choses. La gloire des rois, c'est de les sonder (*Chaqar*). » L'investigation n'est pas une rébellion. C'est la marque de la maturité. Les croyants de Bérée, dans les Actes 17:11, sont qualifiés de « plus nobles » précisément parce qu'ils examinaient (*Anakrino*) chaque enseignement à la lumière des textes. La noblesse spirituelle est critique, pas docile.

LEÇON 12

Le terme 'gomboïste' est une arme rhétorique qui transforme l'exercice d'un droit en aveu de cupidité. La frontière entre le sacré et l'argent n'existe dans les institutions que pour les sans-grades, pas pour les artistes invités qui négocient leurs cachets. Le questionnement de cette logique (*Chaqar*) est une noblesse spirituelle, pas une rébellion.

LA LIBERTÉ ET SES LIMITES

Ni exploitation, ni mercantilisme

Chapitre 13 — Le choix librement consenti

Ce livret serait incomplet s'il ne traitait pas d'une réalité concrète et légitime : il existe des musiciens qui choisissent librement de ne pas être rémunérés pour leur contribution à une communauté. Ce choix mérite d'être respecté. Il mérite aussi d'être précisément délimité.

1. Un choix éclairé n'est pas une règle universelle

Un musicien qui connaît sa valeur, qui comprend ses droits, qui a pleinement mesuré ce que son expertise représente en termes de temps et d'investissement, et qui décide librement de mettre cette expertise au service d'une communauté sans contrepartie financière immédiate, accomplit un acte généreux et volontaire. Cet acte a une dignité propre.

Mais sa dignité vient précisément de son caractère volontaire et éclairé. Ce n'est pas la même chose qu'un musicien qui ne sait pas qu'il a le droit d'être payé. Ce n'est pas la même chose qu'un musicien qui sait qu'il a ce droit mais ne peut pas le réclamer par crainte d'être stigmatisé. Le choix ne peut être vertueux que s'il est libre. Et il n'est libre que si l'alternative est réelle et acceptée.

2. Ce que la loi doit et ne doit pas être

Ce qui n'est pas acceptable, c'est d'ériger le choix personnel en règle collective. Et c'est encore moins acceptable quand ce choix personnel est rendu possible par une situation matérielle qui ne concerne pas tout le monde.

Un musicien qui exerce par ailleurs une activité professionnelle bien rémunérée peut effectivement contribuer gratuitement à une assemblée sans compromettre sa survie. Mais un musicien dont la musique est le seul ou le principal revenu, dont le sacerdoce au sens littéral est la musique, se trouve dans une situation radicalement différente. Lui imposer le même standard, c'est lui demander de vivre d'amour et d'eau fraîche au nom d'une spiritualité que le musicien-amateur peut se payer le luxe d'afficher.

C'est la distinction fondamentale entre le chanteur du dimanche et le *Meshorer*. Le premier peut adorer librement et contribuer bénévolement. Le second est un professionnel dont la musique est le travail et le champ confié par Dieu. Ce que l'un peut offrir gratuitement sans se mettre en danger, l'autre ne peut pas l'offrir sans se dépouiller de sa Pe'ullah.

LEÇON 13

Choisir librement de ne pas être payé est un acte respectable, à condition qu'il soit éclairé et volontaire. Ce choix personnel ne peut pas devenir la norme imposée à tous. Notamment à ceux dont la musique est le métier et le principal revenu. Le chanteur bénévole du dimanche et le Meshorer professionnel sont deux réalités distinctes. Les confondre délibérément pour éviter de payer le second est une manipulation.

Chapitre 14 — Ni exploitation ni mercantilisme : l'Agapē comme régulateur

Ce livret a principalement défendu le droit des musiciens à être rémunérés. Il serait incomplet sans une réflexion sur les limites de l'autre côté. Parce que si l'exploitation est une erreur, le mercantilisme pur en est une autre.

1. La logique du corps ne peut pas être celle du marché

Si l'*Ekklesia* authentique fonctionne comme un corps, alors les relations entre ses membres ne se réduisent pas à des transactions commerciales. Un corps dont chaque membre ne fait quelque chose qu'en échange d'un paiement immédiat n'est pas un corps. C'est un marché. La distinction ne se fait pas sur l'acte lui-même, mais sur la nature de la relation et sur l'équité globale de l'échange.

2. L'Agapē comme principe régulateur

Le terme grec *Agapē* (ἀγάπη) désigne cet amour désintéressé, attentif à l'autre, qui ne cherche pas son propre bénéfice (1 Corinthiens 13:5). C'est le régulateur naturel des relations dans l'*Ekklesia* authentique. Quand

L'*Agapē* préside aux échanges, le musicien donne parfois sans compter. La communauté prend soin de lui. Et quand sa situation matérielle l'exige, la communauté honore sa contribution par une contrepartie concrète. Générosité, réciprocité et équité coexistent.

Ce que l'*Agapē* ne tolère pas, c'est d'être convoqué par une institution uniquement dans le sens de l'exploitation. Une institution qui prêche l'*Agapē* pour obtenir la gratuité de ses prestataires, tout en maintenant ses propres charges et émoluments institutionnels, ne pratique pas l'*Agapē*. Elle en use.

LEÇON 14

L'équilibre juste n'est ni l'exploitation ni le mercantilisme. C'est l'Agapē : un amour attentif à la dignité (Kabowd) de chacun, où générosité, réciprocité et équité coexistent réellement. L'Agapē ne peut pas être invoqué à sens unique. Une communauté qui prêche l'Agapē pour obtenir la gratuité tout en préservant ses propres intérêts institutionnels ne pratique pas l'Agapē. Elle en use.

PARTIE VIII

QUI SONT LES VRAIS SERVITEURS DE DIEU ?

En finir avec l'amalgame

Chapitre 15 — La confusion autour des « hommes de Dieu »

Il y a, dans cette polémique et dans beaucoup d'autres qui traversent les milieux évangéliques africains et au-delà, une confusion profonde autour de ce qu'on appelle communément un « homme de Dieu ». Ce terme est utilisé comme un titre, une catégorie réservée, une distinction entre ceux qui servent Dieu « vraiment » et ceux qui servent Dieu « à côté ». Il est temps de l'examiner sérieusement.

1. L'expression "homme de Dieu" dans la Bible

Dans la Bible hébraïque, l'expression *Ish ha-Elohim* (אִישׁ הָאֱלֹהִים), « l'homme de Dieu », est utilisée pour désigner des prophètes qui reçoivent et transmettent une parole divine dans des circonstances précises. Moïse en est qualifié. Élie. Élisée. Samuel. Ce n'est pas un titre institutionnel permanent. C'est une description fonctionnelle, liée à un acte de transmission d'une parole divine vérifiable.

Dans le Nouveau Testament, Paul utilise l'expression en 1 Timothée 6:11 pour désigner Timothée dans sa mission spécifique. Le terme n'est pas une catégorie de supériorité spirituelle. C'est une description de vocation et de responsabilité dans un contexte donné.

Ce que le terme ne désigne jamais dans les textes originaux, c'est une classe de personnes exemptées des lois ordinaires de l'échange équitable, autorisées à recevoir sans obligation de rendre, ou investies d'une autorité divine qui les placerait au-dessus du questionnement légitime.

2. Qui sert vraiment Dieu ?

Les textes sont clairs sur ce point, et ils méritent d'être rassemblés ici en un seul regard.

Le serviteur de Dieu, au sens biblique profond du terme, c'est celui qui accomplit son *Abad* avec intégrité dans le domaine qui lui a été confié. Ce peut être un musicien. Ce peut être un médecin, un enseignant, un commerçant, un parent, un artisan. La définition n'est pas clericale. Elle est existentielle.

Le serviteur de Dieu est celui qui exerce la justice dans ses échanges (Michée 6:8 : « Ce que l'Éternel exige de toi, c'est de pratiquer la justice, d'aimer la bonté, et de marcher humblement avec ton Dieu »). Ce ne sont pas des critères réservés au pasteur ou au prédicateur. Ce sont des critères applicables à tout être humain dans tout contexte.

Le serviteur de Dieu est aussi celui qui exerce son esprit critique avec honnêteté (*Chagar, Anakrino*), qui ne s'enferme pas dans la docilité aveugle, qui évalue les enseignements à la lumière des textes originaux plutôt que des traditions accumulées.

Et le serviteur de Dieu est celui qui reconnaît le *Kabowd* de l'autre : sa dignité, son poids, sa valeur. Celui qui refuse de dépouiller un travailleur de sa *Pe'ullah* sous prétexte spirituel. Celui qui, quand il reçoit le travail d'un autre, en assume le poids matériel avec équité.

LEÇON 15

Le 'serviteur de Dieu' au sens biblique n'est pas un titre institutionnel. C'est une posture de vie : accomplir son Abad avec intégrité dans le domaine confié, pratiquer la justice dans ses échanges, exercer son esprit critique, et reconnaître le Kabowd de chaque être humain. Ces critères s'appliquent à tout le monde, pas à une classe cléricale exemptée des lois ordinaires de l'équité.

OBJECTIONS ET RÉPONSES

À l'épreuve du feu Lexicocentrique

Les pages qui précèdent ont exposé méthodiquement les fondements lexicaux, historiques et théologiques du droit des musiciens à être traités équitablement. Toute vérité solidement construite appelle des objections. Certaines sont de bonne foi et méritent une réponse rigoureuse. D'autres sont des figures rhétoriques rodées, des mécanismes de défense institutionnelle habillés en exégèse. Dans tous les cas, les mots originaux tranchent.

Ce qui suit n'est pas un catalogue de polémiques. C'est une dernière épreuve de vérification : si les thèses de ce livret tiennent devant les objections les plus solides que pasteurs, théologiens et croyants sincères peuvent formuler, alors elles tiennent.

Chapitre 16 — Les objections classiques

a) **Objection 1 — « Tout ce que vous faites, faites-le pour la gloire de Dieu. On ne peut pas mettre un prix sur la gloire. » (1 Corinthiens 10:31)**

C'est l'objection la plus fréquente et la plus instinctivement convaincante. Elle mérite d'être démontée avec précision, parce qu'elle comporte une prémisse implicite non vérifiée.

La prémisse implicite est la suivante : faire quelque chose pour la gloire de Dieu signifie le faire gratuitement. Or rien dans le texte ne dit cela. Absolument rien.

Rappelons ce que Kabowd (כבוד) signifie vraiment. La gloire est un poids, une densité substantielle. Elle ne s'oppose pas à la matière. Elle en est la mesure. Faire quelque chose pour la gloire de Dieu signifie y mettre la densité maximale : maîtrise technique, excellence, rigueur de l'artisan. Et cette densité a un coût. Elle s'achète en années de formation, en heures de répétition, en investissement physique et mental.

Le verset ne dit pas : « faites-le gratuitement. » Il dit : « faites-le avec la densité qui honore Dieu. » Ces deux affirmations ne sont pas seulement différentes. Elles sont opposées : la seconde reconnaît le coût de l'excellence ; la première le nie.

Notons également que Paul, qui cite ce verset, est le même Paul qui défend longuement en 1 Corinthiens 9 le droit de celui qui travaille à en recevoir le fruit. Dans le même corpus, le même auteur. Il n'y a pas de contradiction chez Paul. Il y a une lecture sélective de ceux qui citent le verset 31 du chapitre 10 en ignorant les versets 7 à 14 du chapitre 9.

LEÇON 16

« Faire pour la gloire de Dieu » signifie faire avec excellence et densité, non faire gratuitement. Le Kabowd est un poids réel qui implique un coût réel. Ce coût ne contredit pas la gloire. Il en est la preuve.

b) Objection 2 — « David et les lévites servaient Dieu sans chercher de salaire. La vraie adoration n'a pas de prix. »

Cette objection mélange deux réalités distinctes que les textes séparent rigoureusement.

L'adoration — Shachah (שָׁחָה) en hébreu, Proskuneo (προσκυνέω) en grec — est le mouvement intérieur d'inclination du cœur vers Dieu. Elle ne requiert ni compétence technique ni contrepartie. Elle est libre, personnelle, inaliénable. Sur ce point, l'objection a raison : la vraie adoration n'a pas de prix, parce qu'elle ne se vend pas et ne s'achète pas.

Mais les lévites, précisément, n'étaient pas de simples adorateurs. Ils étaient des Meshorerim (מְשֹׁרְרִים) : des experts dont la fonction était définie, exigeante et exclusive. Et Néhémie 12:47 est sans ambiguïté : « On donna les portions des chantres et des portiers, jour par jour. » Néhémie 11:23 précise : « Il y avait un ordre du roi concernant les chantres, et un salaire fixe leur était accordé pour chaque jour. »

David a organisé les chantres lévétiques, il ne les a pas dépouillés. L'argument qui prétend s'appuyer sur David pour refuser la rémunération des musiciens est un argument qui fait dire à David le contraire de ce qu'il a fait.

LEÇON 17

L'adoration est accessible à tous et n'a pas de prix. L'expertise du Meshorer est le fruit d'un métier et a un coût. David rémunérait ses chantres. Citer David contre la rémunération des musiciens est une inversion des faits bibliques.

c) Objection 3 — « L'Esprit donne les dons gratuitement. Ce que tu as reçu gratuitement, donne-le gratuitement. » (Matthieu 10:8)

Cette objection est sans doute la plus habile, parce qu'elle s'appuie sur une parole du Christ lui-même. Elle exige donc une réponse précise, contextualisée et lexicalement honnête.

Le contexte de Matthieu 10:8 est la mission des Douze. Jésus les envoie prêcher le Royaume, guérir les malades, ressusciter les morts, chasser les démons. La gratuité qu'il prescrit concerne spécifiquement ces actes charismatiques de transmission de la puissance divine. Il ne dit pas : « ne recevez rien du tout. » Dans le même discours, aux versets 10 à 11, il dit exactement le contraire : « l'ouvrier mérite sa nourriture » et « demeurez dans la maison, mangeant et buvant ce qu'on vous donnera ».

La logique du Christ n'est donc pas : tout service est gratuit. Elle est : ne vendez pas ce que vous ne pouvez pas produire par votre propre effort — la puissance divine. Mais celui qui travaille, qui produit par son effort réel, mérite la contrepartie de cet effort.

La compétence musicale n'est pas un don charismatique au sens de Matthieu 10:8. Elle est le fruit de dix, quinze, vingt ans de pratique quotidienne. Elle s'acquiert par l'effort humain, pas uniquement par effusion divine. Le don initial peut venir de Dieu — comme toute capacité — mais la maîtrise est le fruit du labeur du Meshorer. Ce labeur mérite Pe'ullah.

LEÇON 18

Matthieu 10:8 concerne la transmission de la puissance divine dans les actes charismatiques, non le travail professionnel. Dans le même discours, Jésus affirme que l'ouvrier mérite sa subsistance. Confondre le don charismatique gratuit et la compétence professionnelle acquise par l'effort est une erreur de contexte délibérée.

d) Objection 4 — « Paul travaillait de ses mains pour ne pas être à charge. C'est l'exemple que les serviteurs de Dieu doivent suivre. » (Actes 18:3)

Voici une objection intellectuellement honnête, qui mérite d'être traitée avec le même sérieux. Paul le fabricant de tentes : l'argument a l'avantage d'être réel.

Paul s'explique lui-même sur ce choix en 1 Corinthiens 9 et en 2 Corinthiens 11. Son renoncement à la rémunération n'était pas un principe universel. C'était un choix stratégique, lié à des circonstances particulières : éviter que sa prédication soit associée à une logique marchande aux yeux de communautés non encore consolidées, et surtout refuser de donner prise à ses adversaires qui cherchaient à le discréditer. Paul dit explicitement : « J'ai ce droit mais je n'en use pas. »

Avoir un droit et choisir volontairement de ne pas l'exercer pour des raisons stratégiques n'est pas la même chose que ne pas avoir ce droit. Paul reconnaît le droit. Il en fait une mention explicite. Son renoncement personnel à ce droit ne l'abolit pas. Il le confirme.

De surcroît, Paul acceptait des soutiens matériels de communautés avec lesquelles la relation de confiance était établie — notamment Philippiens (Philippiens 4:15-16). Son « autosuffisance » n'était donc pas absolue. C'était un principe de discernement contextuel, pas un commandement universel.

LEÇON 19

Paul travaillait de ses mains par choix stratégique, non par principe absolu. Il reconnaît explicitement avoir ce droit et y renoncer librement. Renoncer à un droit que l'on possède et nier ce droit à quelqu'un d'autre sont deux réalités radicalement différentes. L'exemple de Paul confirme le droit ; il ne l'abolit pas.

e) Objection 5 — « Le ministère de la louange est un appel, pas un emploi. On ne rémunère pas un appel. »

Cette objection révèle avec une clarté particulière le mécanisme de la sacralisation sélective dénoncé au chapitre 12. Elle mérite d'être retournée avec méthode.

Première question : qui sont les autres personnes « appelées » dans l'institution ? Le pasteur est « appelé ». Les anciens peuvent être « appelés ». L'évangéliste est « appelé ». Or dans la plupart des grandes institutions évangéliques africaines, ces personnes reçoivent des rémunérations, des honoraires, des dotations, des indemnités. Si l'appel suffit à abolir le droit au salaire, pourquoi n'abolit-il ce droit que pour les musiciens ?

Deuxième point lexical. Le mot hébreu Meshorer ne contient pas l'idée d'un appel mystique. Il contient l'idée d'une maîtrise constituée par la pratique intensive. L'appel — si appel il y a — est la condition initiale. L'expertise est le fruit du travail. Ce sont deux niveaux distincts. L'un touche à la vocation, l'autre au métier. Les deux peuvent coexister dans la même personne. Le médecin peut être « appelé » à soigner et être rémunéré pour ses soins. Le professeur peut être « appelé » à enseigner et toucher un salaire. L'appel et le salaire ne s'excluent pas.

Troisième point. Si le ministère de la louange est un appel divin, alors il a la dignité du sacerdoce. Et le sacerdoce, dans la Torah, était soigneusement pris en charge matériellement. Les Lévites n'avaient pas

de terre mais ils avaient les dîmes. Un sacerdoce sans provision matérielle n'est pas biblique.

LEÇON 20

L'appel et la rémunération ne s'excluent pas. Les autres « appelés » de l'institution sont généralement rémunérés. Si l'appel à la louange est un sacerdoce, la Torah enseigne que le sacerdoce est pris en charge matériellement. La disqualification salariale ne frappe que ceux qui n'ont pas le pouvoir de la refuser.

f) Objection 6 — « Dieu bénira le musicien fidèle. Il n'a pas besoin de réclamer ce que Dieu lui donnera. »

Cette objection est peut-être la plus révélatrice de l'arsenal rhétorique institutionnel, parce qu'elle déplace la responsabilité de l'institution vers Dieu. L'argument dit, en substance : l'institution n'est pas tenue de payer ; Dieu payera à sa place.

Examinons le terme Barak (בָּרַךְ), la bénédiction. Nous avons vu que la bénédiction hébraïque est un transfert réel de vitalité, de capacité à prospérer dans le réel. Elle ne remplace pas les obligations humaines. Elle les accompagne.

La Torah est explicite : « Tu ne retiendras pas le salaire du journalier jusqu'au lendemain matin » (Lévitique 19:13). Ce commandement est adressé à des êtres humains, pas à Dieu. Dieu ne paie pas à la place des institutions qui refusent de le faire. Il demande à ces institutions de payer. L'argument de la bénédiction divine comme substitut au salaire humain est une inversion de la logique biblique.

De plus, cet argument comporte une hypocrisie structurelle : les mêmes institutions qui invoquent la bénédiction divine pour leurs musiciens n'invoquent pas la bénédiction divine pour leurs charges électriques, leurs prestataires en communication ou leur personnel administratif. Ces

derniers sont payés ponctuellement, en toute normalité. La bénédiction n'est convoquée comme substitut au salaire que pour les musiciens.

LEÇON 21

Barak est un transfert réel de vie, pas un substitut aux obligations humaines. La Torah commande aux êtres humains de payer leurs travailleurs. Dieu ne paie pas à la place des institutions défaillantes. L'argument de la bénédiction divine comme remplacement du salaire est une inversion de la logique biblique.

g) Objection 7 — « L'église locale a besoin de ressources pour fonctionner. Si elle paie les musiciens, elle ne pourra pas remplir sa mission. »

Voici l'argument de la contrainte budgétaire, qui est au moins honnête dans sa formulation. Il mérite une réponse directe.

Première réalité : si une institution ne peut pas assumer le coût réel des services dont elle bénéficie, c'est un problème de modèle économique, pas un principe théologique. Une entreprise qui ne peut pas payer ses fournisseurs ne les contraint pas au bénévolat au nom d'une cause supérieure. Elle révisé son modèle.

Deuxième réalité : beaucoup d'institutions qui invoquent la contrainte budgétaire pour leurs musiciens n'invoquent pas la même contrainte pour leurs dépenses de prestige — équipements sonores de haute gamme, campagnes de communication, décoration des locaux, déplacements des dirigeants. Ces dépenses sont assumées sans hésitation. La contrainte budgétaire est sélective, ce qui signifie qu'elle n'est pas une contrainte mais un choix.

Troisième réalité, et sans doute la plus fondamentale : si une assemblée ne peut pas rémunérer ses musiciens, la réponse éthique n'est pas d'exiger leur gratuité. C'est de réduire le format musical à ce que la communauté

peut réellement prendre en charge. Un musicien bénévole qui donne librement son temps dans une petite communauté sans ressources, c'est de l'Agapē. Un musicien professionnel contraint au bénévolat dans une institution prospère qui paie tout le reste, c'est de l'exploitation.

LEÇON 22

La contrainte budgétaire est un problème de modèle économique, non un principe théologique. Une institution qui choisit ses dépenses de prestige avant la rémunération de ses artisans exerce un choix, pas une contrainte. L'Ekklesia organique s'adapte à ses ressources réelles. Le Kyriakon prospère qui exploite ses musiciens n'est pas pauvre. Il est injuste.

h) Objection 8 — « Les musiciens sont membres de l'église. Les membres ne paient pas les membres. »

Cet argument a l'apparence de la communauté fraternelle. Il faut l'examiner dans sa structure réelle.

L'argument repose sur une confusion entre appartenance et prestation. Être membre d'une communauté ne signifie pas que toutes les contributions de tous les membres sont équivalentes et interchangeables. Dans un corps — pour reprendre la métaphore paulinienne de 1 Corinthiens 12 — tous les membres appartiennent au même corps, mais tous n'ont pas la même fonction. Et le corps prend soin de chaque membre selon sa fonction et ses besoins.

Si l'on pousse l'argument à sa logique naturelle, il devrait s'appliquer à tous. Le pasteur est membre de l'église. Pourquoi est-il rémunéré ? Le comptable qui gère les finances de l'institution est peut-être membre. Est-il bénévole ? Le technicien son est peut-être membre. Contribue-t-il gratuitement ? La sélectivité de l'argument révèle son artifice.

L'appartenance à une communauté crée des liens, des obligations mutuelles, un soin réciproque. Elle ne crée pas une obligation à la prestation gratuite dans un sens unique. La communauté prend soin de ses membres. Parmi ses membres, ceux qui exercent un Abad professionnel à son bénéfice méritent d'être honorés en retour. C'est la logique du corps organique.

LEÇON 23

L'appartenance à une communauté ne crée pas d'obligation de prestation gratuite. Le corps organique prend soin de chaque membre. L'argument « les membres ne paient pas les membres » est sélectif : il ne s'applique qu'aux musiciens, jamais aux autres fonctions rémunérées de l'institution.

PARTIE XI

PAROLES DIRECTES

À chacun selon sa situation

Chapitre 17 — Ce que ce livret dit à chacun

Ce qui suit n'est pas de la théorie. Ce sont des paroles directes, fondées sur tout ce qui précède, adressées à chaque acteur de cette polémique selon sa position réelle. Ces paroles ne cherchent pas à blesser. Elles cherchent à être honnêtes.

À TOI, MUSICIEN OU CHANTEUR QUI AS UN AUTRE METIER

Tu as fait un choix précieux : tu as construit une vie professionnelle en dehors de la musique, et tu contribues à ton assemblée avec ton talent de manière bénévole. C'est un acte de générosité réel, et il mérite d'être reconnu comme tel. Mais tu ne vis pas la réalité de ceux qui ont décidé de consacrer leur vie entière à la musique. Tu rentres chez toi après le culte avec un salaire qui couvre ton loyer. Eux pas nécessairement. Ta générosité est possible parce que quelqu'un d'autre paie tes factures. La leur, elle vient de leur métier. Ce métier, c'est la musique. Ne fais pas de ton cas une généralité. Ne transforme pas ton choix libre en standard moral pour ceux qui vivent une réalité différente de la tienne. Tu peux donner. Cela ne signifie pas qu'ils le doivent.

À TOI, MUSICIEN OU CHANTEUR PROFESSIONNEL QUI PERÇOIT DES CACHETS SUR SCENE, EN STUDIO ET/OU EN COACHING AVEC DES CHANTEURS CHRETIENS, ET QUI S'OFFUSQUE QUE DES COLLEGUES RECLAMENT UN PAIEMENT DANS L'EGLISE

Si tu acceptes d'être payé sur une scène de concert chrétien ou en studio avec un artiste de gospel, tu as déjà répondu toi-même à la question. L'église institutionnelle, avec son système son, son estrade, ses lumières, ses milliers de fidèles et ses concerts d'adoration avec vente de billets, n'est pas moins une scène que celle d'un spectacle chrétien ordinaire. La seule différence, c'est le vocabulaire utilisé pour la qualifier. Il n'y a que deux positions cohérentes dans cette affaire. Soit on décide que la musique au service d'une assemblée de foi, quelle qu'en soit la forme, doit toujours être offerte gratuitement et on assume cette position sans exception ni cachet. Soit on reconnaît que le travail musical mérite rémunération dans tous les contextes où il est exercé avec professionnalisme, et on cesse de distinguer l'église institutionnelle du reste. Deux choses, l'une. Le reste est de l'incohérence habillée en principe.

À VOUS, LEADERS ET PASTEURS QUI PENSEZ QUE LA BIBLE VOUS DONNE DROIT A TOUT, A VOUS ET A VOTRE INSTITUTION

Une seule chose, dite clairement : Dieu n'est pas l'église. L'église n'est pas Dieu. Tu as peut-être été appelé à servir une communauté. C'est un don et une responsabilité. Mais cette communauté n'est pas ta propriété. Et l'institution que tu diriges, aussi prospère et visible soit-elle, est un Kyriakon : une organisation humaine. Elle a des budgets, des factures, des charges. Et ceux qui y travaillent, y compris avec leurs talents musicaux, ont le droit au fruit de leur labeur. Citer la Bible pour justifier la gratuité forcée du travail d'autrui, tout en percevant toi-même un salaire, des honoraires, des dotations ou des cadeaux de la communauté, n'est pas de la théologie. C'est une contradiction. Et si tu appliques à tes musiciens le même standard que tu appliques à ta propre rémunération, alors cette conversation est close. Dieu n'est pas ta caisse. Et sa gloire ne se protège pas en dépouillant ses artisans de leur dignité.

À TOI, CROYANT ORDINAIRE QUI ASSISTE AU CULTE ET QUI NE SAIT PAS TROP QUOI PENSER DE TOUT CELA

Tu n'as pas besoin de te positionner dans ce débat comme dans un camp contre un autre. Ce que ce livret demande, c'est simplement ceci : la prochaine fois que tu verras un musicien travailler pour une assemblée, demande-toi ce que cela lui coûte vraiment. En temps. En formation. En énergie. En années de pratique. Et demande-toi si tu accepterais que ton propre travail soit réclaté gratuitement au nom de la gloire de Dieu. La réponse à cette question, c'est aussi de la théologie.

À vous, chantres, musiciens, chanteurs, techniciens du son

*Une parole directe à ceux qui portent le poids de la nature divine dans leur
art*



VOUS ETES LE TEMPLE DE DIEU

*Ce n'est pas une métaphore d'encouragement.
C'est une déclaration structurelle du Nouveau
Testament. Paul écrit : « Ne savez-vous pas que
vous êtes le Naos de Dieu ? », non pas le parvis,
non pas le vestibule, mais le Saint des Saints, le lieu
de la présence réelle. Votre corps, votre vie, votre art
: c'est là que Dieu a établi sa résidence.*

*Pas dans les murs du Kyriakon.
Pas dans l'organigramme de l'institution. En vous.
Vous êtes l'Ekklesia véritable. Le corps du Dieu Saint.*

Cela signifie quelque chose de précis et d'exigeant. Si vous êtes le Temple, alors tout ce que vous faites de votre art est un acte sacerdotal. Chaque note maîtrisée est une offrande. Chaque arrangement travaillé est un sacrifice. Chaque heure de répétition est un Abad — un service rendu à Dieu dans le champ qu'il vous a confié. Ce sacerdoce n'a pas besoin de validation institutionnelle. Il précède l'institution. Il la dépasse. Il lui survivra.

► **Votre art est votre sacerdoce**

La maîtrise musicale que vous avez développée, au prix d'années de discipline, d'heures d'exercice, d'investissements en formation et en instruments, n'appartient pas à l'institution qui vous sollicite. Elle vous a été confiée par Celui qui vous a créés. Dieu est le seul véritable propriétaire du don déposé en vous. Et Il ne vous a pas donné ce don pour que vous le mettiez au service des stratégies de communication ou des programmes de croissance d'une organisation humaine.

Il vous l'a donné pour que vous transportiez, dans chacun de vos actes de vie et de métier, le poids de sa nature. Le Kabowd. La densité divine. Cette densité est incompatible avec l'approximation, avec la précipitation, avec la complaisance. Elle est incompatible aussi avec le mépris de soi — avec l'acceptation passive d'être dépouillé de votre Pe'ullah au nom d'une spiritualité qui n'a pas de fondement dans les textes originaux.

► **Ne laissez quiconque mépriser la grâce de Dieu en vous**

Paul écrit à Timothée, ce jeune serviteur dont la jeunesse exposait à la condescendance des anciens : « Ne laisse personne mépriser ta jeunesse. » (1 Timothée 4:12). La structure de cette injonction est remarquable. Elle ne dit pas : espère que les autres te respectent. Elle dit : ne laisse pas le mépris s'installer. Tu en es l'agent actif.

Le don musical en vous est la grâce de Dieu rendue visible dans la matière. Laisser une institution l'extraire sans contrepartie, le consommer sans reconnaissance, l'appeler « ministère » pour éviter de l'appeler « travail » — c'est laisser mépriser cette grâce. Ce n'est pas de l'humilité. C'est de la complicité avec l'injustice.

L'humilité biblique n'est pas la dépréciation de soi. Elle est l'exacte mesure de ce que l'on est, sans inflation ni déflation. Vous savez ce que votre maîtrise vous a coûté. Vous savez ce qu'elle représente pour les

assemblées qui en bénéficient. Évaluer honnêtement cette réalité n'est pas de l'orgueil. C'est du Chaqar : l'investigation rigoureuse de la vérité.

► **Il ne vous enjoint pas à participer aux activités des Kyriakon**

Le Kyriakon — l'institution ecclésiastique avec ses murs, ses hiérarchies, ses budgets, ses programmes — n'est pas l'Ekklesia. Nous l'avons établi au chapitre 10 avec une précision lexicale que personne ne peut sérieusement contester. Le Kyriakon est une organisation humaine. Vous n'avez aucune obligation divine de servir ses agendas.

Dieu ne vous a pas appelés à être les musiciens de maison d'une organisation humaine. Il vous a appelés à être le Temple vivant de sa présence, à exercer votre Abad dans la totalité de votre vie, à mettre la densité de votre art au service de ce qui fait vivre les êtres humains — communautés, familles, relations, création.

Cela ne signifie pas que vous devez fuir les assemblées institutionnelles. Cela signifie que votre participation à leurs activités est un choix que vous exercez librement, en adultes conscients de leur valeur et de leurs droits. Pas un devoir spirituel imposé par une autorité qui se drape dans le vocabulaire du sacré pour gérer ses ressources humaines.

► **Donner bénévolement : un droit, non un devoir**

Si vous choisissez de mettre votre expertise musicale au service d'une assemblée sans contrepartie financière immédiate, ce choix peut être un acte beau, généreux, librement consenti. L'Agapē est réel. Le don de soi est réel. Personne dans ces pages n'a nié cela.

Mais **la beauté de ce don vient précisément de son caractère volontaire**. Un don contraint n'est pas un don. C'est une extorsion habillée en vertu. Pour que votre gratuité soit un acte d'Agapē, trois conditions doivent être réunies : vous devez savoir que vous avez le droit d'être payés ; vous devez avoir la liberté réelle de choisir sans crainte de

stigmatisation ou d'exclusion ; et la communauté qui bénéficie de votre don doit reconnaître ce qu'elle reçoit, sans jamais le traiter comme une obligation naturelle.

Si ces trois conditions ne sont pas réunies, ce que l'institution appelle votre « générosité » est en réalité votre Pe'ullah confisquée. Et ceux qui la confisquent savent exactement ce qu'ils font.

► **Faites tout pour la gloire de Dieu : une exigence d'excellence**

1 Corinthiens 10:31 vous appartient autant qu'à n'importe quel prédicateur. « Faites tout pour la gloire de Dieu » : voici ce que cela signifie concrètement pour vous.

C'est l'exigence de transporter, dans chacun de vos actes de vie et de métier, le poids de la nature divine. Le Kabowd. Cette exigence s'applique à votre travail en studio avec un artiste séculier. Elle s'applique à votre prestation lors d'un concert corporate. Elle s'applique à votre accompagnement d'une cérémonie de mariage, d'un service funèbre, d'une session d'enregistrement. En tout lieu, en toute circonstance, l'artisan que vous êtes doit refléter la densité du Créateur qui a déposé en vous le germe de son propre Kabowd.

Faire tout pour la gloire de Dieu, c'est refuser la médiocrité que la pression institutionnelle peut parfois encourager, le « ça ira » du dimanche, le « Dieu n'a pas besoin de ta belle voix », la répétition bâclée, l'arrangement vite fait. C'est au contraire pousser votre maîtrise aussi loin qu'elle peut aller, parce que vous servez un Dieu dont la création témoigne d'une précision et d'une beauté infinies.

Et faire tout pour la gloire de Dieu, c'est aussi refuser que cette gloire soit instrumentalisée pour vous dépouiller. Un artisan qui permet qu'on lui vole son outil ne sert pas mieux son maître. Il le prive de l'expression de son don.



UNE PAROLE FINALE

Vous n'êtes pas des décorateurs du Kyriakon. Vous n'êtes pas des prestataires de service au bénéfice de la croissance institutionnelle d'une organisation humaine. Vous n'êtes pas les subalternes spirituels de ceux qui ont décidé de prendre en charge le budget et le calendrier d'un édifice en pierre ou en parpaing.

Vous êtes des êtres humains dans lesquels Dieu a déposé le germe de sa propre nature créatrice. Vous avez cultivé ce germe au prix d'une discipline que très peu comprennent vraiment. Cette culture est votre Abad, votre service divin premier.

Lorsque vous mettez cet Abad au service d'une communauté, vous accomplissez quelque chose de précieux. Mais ne le faites pas parce qu'on vous a fait croire que vous le devez. Faites-le parce que vous avez choisi de le faire. Et si vous choisissez de ne pas le faire gratuitement, sachez que la Bible ne vous condamne pas. C'est elle qui vous défend. Votre dignité ne vous a pas été donnée par le Kyriakon. Elle ne peut pas vous être retirée par lui.



LEÇON 23

Vous êtes le Naos — le Temple vivant de Dieu. Votre art est un sacerdoce. Le don que Dieu vous a confié ne vous enjoint pas au service obligatoire de toute institution qui l'invoque. Donner bénévolement est un droit que vous exercez librement, non un devoir spirituel qu'on vous impose. Ne laissez personne mépriser la grâce de Dieu en vous. Faites tout pour la gloire de Dieu : cela signifie transporter la densité divine dans chaque acte de votre métier, et refuser que cette densité soit confisquée au nom d'une spiritualité qui n'a pas de base dans les textes originaux.

Conclusion

Rendre à chaque chose son véritable nom

Nous sommes partis d'une polémique locale et d'un mot d'argot. Nous arrivons à quelque chose de plus vaste : une radiographie des fondements lexicaux sur lesquels repose une pratique institutionnelle qui, depuis des siècles, s'est organisée pour extraire du travail gratuit de ceux dont le talent est le plus précieux et le plus visible.

La méthode Lexicocentrique a montré, à chaque étape, que la rhétorique de la gratuité forcée ne repose pas sur la Bible hébraïque. Elle repose sur Platon, sur des choix de traduction qui ont inoculé un dualisme étranger dans un texte qui ne le contenait pas, et sur la confusion délibérée entre l'*Ekklesia* organique et le *Kyriakon* institutionnel.

- ▶ **La gloire (Kabowd)** est un poids, une densité. Nier cette gloire à un travailleur sous prétexte spirituel, c'est violer la nature même du mot.
- ▶ **La gloire potentielle** de Dieu est déposée dans chaque être humain comme un germe. La bénédiction (Barak) est un transfert de vie. Dépouiller un travailleur de son salaire ne

protège pas la gloire divine. Cela détruit le germe que Dieu lui a confié.

- ▶ **Le service de Dieu (Abad)** est la vie entière exercée avec intégrité. Ce n'est pas une activité dominicale. Et quand ce service prend la forme d'une expertise professionnelle mise à disposition d'une communauté, il mérite la justice que toute Pe'ullah commande.
- ▶ **Le chantre (Meshorer)** est un expert, pas un bénévole. Son titre étymologique le définit par sa maîtrise technique. Cette maîtrise est le fruit d'années de travail. Elle a un coût. Ce coût doit être assumé.
- ▶ **L'église institutionnelle (Kyriakon)** est une organisation humaine libre de ses règles. Ces règles ne sont pas des commandements divins. Ceux qui refusent de s'y soumettre à leurs propres dépens exercent un droit légitime.
- ▶ **Le vrai serviteur de Dieu** n'est pas identifié par un titre institutionnel. Il est identifié par une posture de vie : l'*Abad* exercé avec intégrité, la justice pratiquée dans les échanges, le *Kabowd* reconnu chez l'autre.

Un homme qui comprend le Kabowd ne dépouille pas l'autre sous prétexte de sainteté. Une communauté qui comprend l'Agapē ne laisse pas ses membres dépérir sous prétexte de générosité. La vérité biblique est à la fois plus juste et plus exigeante que tous les discours qui en sont faits.

Tableau de Synthèse Générale des 23 Leçons

N°	Thème Central	Concept Clé	Code Strong	Vérité Lexicocentrique
1	Dualisme	Septante (LXX)	-	La méfiance envers l'argent vient de Platon, pas de la Bible hébraïque.
2	Sainteté	Qodesh	H6944	Être "saint" c'est être utile à une fonction, pas être gratuit.
3	Gloire	Kabowd	H3519	La gloire est une densité technique qui a un coût réel.
4	Bénédiction	Barak	H1288	Bénir, c'est transférer des ressources réelles, pas faire des compliments.
5	Temple	Naos	G3485	Le vrai culte est la vie entière ; l'église locale est un Kyriakon (G2960).
6	Travail	Abad	H5647	Travailler, cultiver et servir Dieu sont un seul et même mot.
7	Chantre	Meshorer (Shir)	H7891	Le chantre est un expert de métier (racine <i>Shir</i>), pas un simple bénévole.
8	Salaire	Pe'ullah	H6468	L'œuvre et son salaire portent le même nom : ils sont indissociables.
9	Loi/Grâce	Misthos / Timē	G3408 / G5092	Le Nouveau Testament lie l'honneur au salaire explicite pour l'ouvrier.
10	Institution	Kyriakon	G2960	L'institution est une propriété humaine ; ses règles ne sont pas divines.
11	Corps	Organisme	-	Un membre non nourri fait souffrir tout le corps (1 Cor. 12).
12	Stigmate	Chaqar	H2713	Sonder la vérité est une noblesse spirituelle. Le "gombo" est un leurre.
13	Bénévolat	Choix libre	-	La gratuité n'est une vertu que si elle est volontaire et éclairée.

14	Relation	Agapē	G26	L'amour protège la dignité de l'autre et refuse l'exploitation.
15	Service	Sacerdoce	-	Servir Dieu, c'est pratiquer la justice (Michée 6:8).
16	Excellence	Kabowd	H3519	La "gloire de Dieu" exige une densité qui ne peut être gratuite.
17	Adoration	Shachah	H7812	S'incliner (adorer) est gratuit ; l'expertise musicale a un prix.
18	Dons	Charisma	G5486	Ne pas confondre le don spirituel et la compétence acquise par le labeur.
19	Apôtre Paul	Exousia	G1849	Paul possède le "droit" (autorité/pouvoir) mais choisit d'y renoncer.
20	Appel	Kaleo	G2564	On rémunère la fonction qui découle de l'appel (comme pour les pasteurs).
21	Providence	Sakir	H7916	Dieu ordonne aux institutions de payer le salarié (<i>Sakir</i>).
22	Budget	Modèle Éco	-	L'injustice n'est jamais une contrainte budgétaire légitime devant Dieu.
23	Identité	Naos Vivant	G3485	Le musicien est le Saint des Saints ; sa dignité est inaliénable.

N.B. : Comprendre les codes Strong

► Qu'est-ce que c'est ?

Le « Code Strong » est un système de numérotation universel qui indexe chaque mot racine des textes originaux de la Bible (Hébreu pour l'Ancien Testament, Grec pour le Nouveau Testament). Il permet à une personne ne lisant pas ces langues d'identifier le mot original exact derrière une traduction.

► Qui l'a conçu ?

Le système a été créé par le **Dr James Strong** (1822–1894), un théologien et bibliste américain, assisté de plus d'une centaine de collègues. Il a été publié pour la première fois en **1890** dans son ouvrage monumental : *"The Exhaustive Concordance of the Bible"*.

► Pourquoi est-ce utile ?

- **H (Hebrew)** : Désigne les mots de l'Ancien Testament.
- **G (Greek)** : Désigne les mots du Nouveau Testament. Il permet de vérifier si un mot est traduit de la même manière ailleurs et de découvrir son sens étymologique « brut » (ex: découvrir que *Kabowd* signifie physiquement « poids »).

► Où les trouver en ligne ?

centre-aletheia.online, le site du Centre vous donne un accès gratuit à son propre moteur lexical et archétypale, adossé sur les numéros Strong ; et vous donne accès non seulement aux définitions originelles Strong traduites en français, mais également à des enrichissements, tels que des analyses lettres par lettres et étymologiques, des repérages de biais de traductions et pistes de restitutions, ainsi qu'une synthèse archétypale du mot.

Ces numéros sont également accessibles gratuitement sur de nombreuses plateformes de référence, telles que:

1. BlueLetterBible.org (Section « Lexicon », outil très complet.)
2. Lueur.org (Section « Bible Segond avec Strong »)
3. Emcity.com (Section « Lexique grec et hébreu »)

Sources

Documents originaux

- Manuscrit fondateur du Centre Alèthéia : *TRADUIRE C'EST TRAHIR*.
- Moteur Alèthéia

Lexicographie et Étude des mots originaux (Hébreu et Grec)

- Outils de concordance (Strong) et lexiques originaux pour les définitions de *Qodesh* (sainteté/séparation matérielle), *Hagios*, *Diakoneo*, *Latreu*, *Eulogeo*, *Barak*, *Diakrino* et *Anakrino*
- Études sur le vocabulaire biblique de l'adoration et du service (différenciation minutieuse entre *Shachab*, *Proskuneo*, *Abad* et *Latreu*)
- Analyses sémantiques sur la distinction entre la bénédiction matérielle et concrète (*Barak*) et la bénédiction purement verbale (*Eulogeo*)
- Recherches philologiques sur le glissement conceptuel entre l'hébreu *Ruach* (souffle, vent, dynamisme) et le grec *Pneuma*

Philosophie, Dualisme Platonicien et Septante

- Travaux de recherche sur l'influence du platonisme et de l'hellénisme sur les traductions de la Bible, notamment via la Septante (par exemple les travaux de Johann Cook dans *HTS Theological Studies*)
- Documentation sur l'histoire du dualisme corps-esprit issu du platonisme et sa persistance philosophique
- Publications linguistiques sur l'expansion sémantique et la transformation du vocabulaire hébreu lors de son passage au grec à l'époque hellénistique

Institution, *Ekklesia* et Droit au questionnement

- Analyses étymologiques et historiques confirmant la différence entre *Ekklesia* (l'assemblée organique citoyenne des appelés) et le mot d'origine *Kyriakon* (qui a donné "church" ou "église" au sens strictement institutionnel)
 - Études exégétiques sur le mot hébreu *Chaqar* (investiguer, forer jusqu'à la roche mère) confirmant le droit biblique à l'investigation intellectuelle
 - Ressources lexicographiques sur l'usage des termes grecs *Anakrino* et *Diakrino* dans le Nouveau Testament pour justifier l'examen critique, rigoureux et sans parti pris des faits et des enseignements
-

Le statut du Chantre, le Travail et le Biais de Sacralisation

- Textes bibliques (comme Néhémie 12:47 et 1 Chroniques 9:33) et leurs commentaires exégétiques et historiques démontrant l'exemption des autres tâches et le droit inaliénable aux portions et salaires réguliers pour les *Meshorerim* (chantres lévites) engagés dans le service.
 - Recherches en sociologie religieuse et théologie pratique déconstruisant les mécanismes d'exploitation, de marginalisation et de manipulation sous couvert de sacralisation du travail gratuit dans les institutions religieuses.
-